



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Politique agricole commune

Question écrite n° 38341

Texte de la question

M Martin Malvy appelle l'attention de M le ministre de l'agriculture sur les négociations en cours en matière de céréales dans le cadre de l'accord de Bruxelles du 12 février 1988. Selon certaines informations, la Commission des communautés européennes proposerait une baisse de 50 p 100 des majorations mensuelles, qui entraînerait une diminution de 2 à 3 p 100 des prix, diminution qui s'ajouterait à celle déjà prévue dans l'accord de Bruxelles. Il lui demande en conséquence quelle est la réponse du Gouvernement aux interrogations des céréaliers français.

Données clés

Auteur : [M. Malvy Martin](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38341

Rubrique : Politiques communautaires

Ministère interrogé : agriculture

Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 mars 1988, page 1217